

222C2652  
FR0011027135-FS0966

9 décembre 2022

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**PATRIMOINE ET COMMERCE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2022, la société anonyme Prédica<sup>1</sup> (16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 décembre 2022, le seuil de 25% des droits de vote de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir 3 091 338 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant 6 107 962 droits de vote, soit 20,24% du capital et 24,71% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société PATRIMOINE ET COMMERCE.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Crédit Agricole SA.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 15 276 760 actions représentant 24 722 675 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.